

PV de la réunion du Comité de la KA - 05.12.2013

Présents:

Gael Berney (GB)
André Simone (AS)
Patrick Tharin (PT)
Suzanne Torero (ST)
Thierry Langenberger (TL)

Délégués présents:

Adam Helba (AH)

Excusé:

Ludovic Guignet (LG)

Auditeur/auditrice: Isabelle Simone

Rapporteur: TL

Ouverture de la séance à 19H30



Aspects Politiques (LG)

LG rapporte par mail:

La motion a été adoptée par le conseil national et le conseil des Etats. 28.09.2012 et 19.03.2013.

Voici le texte de la motion:

Le Conseil fédéral est chargé de modifier la loi fédérale sur la navigation intérieure (LNI; RS 747.201) et l'ordonnance sur la navigation intérieure (ONI; RS 747.201.1) de telle façon que la circulation sur des plans d'eau au moyen de planches à voile tirées par des cerfs-volants (kitesurf) soit en principe autorisée, et que les adeptes de cette discipline soient ainsi mis sur un pied d'égalité avec les autres utilisateurs des lacs. L'article 54 alinéa 2bis ONI notamment devrait être supprimé. En cas de besoin, les cantons pourront définir en collaboration avec des représentants des milieux concernés des zones réservées au kitesurf, adaptées aux conditions locales. Sont en particulier obsolètes la définition du terme de "kitesurf" et celle de certains termes connexes. Les textes de loi et d'ordonnance où figurent ces termes doivent être adaptés aux conditions actuelles.

Le projet de modification de l'ordonnance sur la navigation intérieure a été consultation pour l'instant. Voici la proposition faite par le parlement:

Art. 54, al. 2bis

Conformément à la motion précitée sur le kitesurf, l'al. 2bis sera abrogé de sorte que les kitesurfs pourront évoluer sur toutes les voies navigables suisses à condition de respecter les autres règles de circulation en vigueur. Sur les eaux frontalières (lac de Constance, lacs du Tessin et lac Léman), certaines dispositions sont dérogoires. Mentionnons ici que, conformément à l'art. 3 de la LNI (RS 747.201), les cantons ont la souveraineté sur les voies d'eau. Ils peuvent, si l'intérêt public ou la protection de biens importants le requièrent, interdire ou restreindre la navigation sur leurs voies d'eau. Les

conducteurs de kitesurfs doivent donc toujours respecter les éventuelles restrictions ad hoc que les cantons promulgueront sur la base de la LNI.

L'abrogation de l'art. 54, al. 2bis requiert également l'abrogation des dispositions transitoires de l'art. 166, al. 17 en vigueur jusqu'ici.

Le canton de Vaud accepte la modification de la loi, sans restriction:

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dire/sg-dire/dae/fichiers_pdf/reponses_ce_consultations/2013/42_R%C3%A9ponseCE_navigation_int%C3%A9rieure.pdf

Pour l'instant, la loi n'a toujours pas été modifiée suite à la consultation et la mise en vigueur n'est pas encore prévue. La situation est donc identique au moins jusqu'à juin de l'année prochaine. Le point principal à discuter avec les administration sera les zones d'exclusion pour raison écologique:

Voir une question de parlementaire et la réponse du CF:

http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20133197

En résumé: un important changement dans la loi est attendu pour juin 2012

Conséquence:

- a. Nous devons appuyer et faire du lobbying pour que la loi change vraiment
- b. Nous devons nous positionner et commencer à faire en sorte que les sites que nous utilisons soit entérinés comme "sites reconnus" et éviter à tout prix qu'ils ne soient fermés (CF point 3 du PV)

Le mail de LG doit être mis en forme pour être utilisé comme article sur le site internet! (LG)

Site internet

Le site internet n'avance pas assez vite, mais on est à bout touchant!

Quelques modifications de structures sont encore demandées (TL). Possibilité de mettre des sous-menus au menu général, pour accès à des zones spécifiques des "pages": ex: PV comité et AG

Possibilité de mettre un bandeau de pub ou un message passant sur le haut de la page genre "Joom social" (AS). Nous l'utiliserons pour passer des messages exceptionnels en lien par exemple avec le calendrier des interdictions.

Pour permettre une meilleure diffusion et récompenser l'énergie mise dans

ce site, AS propose de donner à la KA la propriété du site www.kitesurf.ch. L'ancienne adresse www.kitesurferassociation.ch sera redirigée sur la nouvelle. Le comité accepte à l'unanimité des présents et l'en remercie chaleureusement!

Notre hébergeur actuel montre une fois de plus des signes de faiblesse et nous décidons de nous tourner vers Infomaniak, nettement plus fiable. AS fera le transfert du nom de domaine kitesurf.ch à l'adresse de l'association (TL) et PT fera la demande à Jooce pour que notre site puisse être hébergé chez Infomaniak avec le nom de domaine approprié.

Le délai pour la mise en ligne est fixé à l'envoi de la convocation pour l'AG

Maintien des sites existants: prévention!

La loi étant sur le point d'être votée, il s'agit de tout faire pour permettre de nous positionner comme acteurs responsables sur les sites que nous souhaitons maintenir! Les cantons risquant de promulguer des interdictions pour les régions sensibles hors responsabilités de la confédération (OROEM par ex).

- Renforcer les relations avec les autorités locales et cantonales
- Agir en prévention notamment sur les sites à risque (surtout Yvonand)
- Essayer d'obtenir une aide officielle pour le maintien de l'ordre et de la sécurité.

Décision:

- Achat de 4x5 cônes oranges qui devraient permettre de limiter les zones kite et non-kite sur les sites de Portalban, Yvonand, St-Sulpice, Préverenges. Ces cônes seront déposés aux sociétés locales et mis en place lors de grande affluence.
- Révision et traduction de la charte. Impression de 5 (un en réserve) panneau sur support dur, français/allemand, qui seront planté sur un des cônes sur chaque sites. (TL avec Grobet Pub)
- Faire imprimer l'adresse du site sur les cônes (soit TL avec Grobet Pub, soit chablon à sprayer Isa et AS)
- Ajout d'une note: " Usager de la plage: si vous êtes témoins d'un problème de cohabitation entre plagistes et kitesurfs, vous pouvez en informer l'association en écrivant à info@kitesurf.ch. Nous ferons de notre mieux pour que la situation s'améliore."

Une fois les cônes et les panneaux à disposition, nous ferons un courrier officiel aux municipalités et aux partenaires kite de la région pour les en informer. Ce faisant on responsabilisera aussi les partenaires un peu moins impliqués.

Augmentation du nombre d'adhérents

On doit absolument avoir plus de membre. La communauté ne cesse de s'agrandir et notre association stagne en matière de taille, en dépit du caractère facultatif du paiement de la cotisation!

- A l'échelle individuelle nous devons amener notre cadre d'amis à s'inscrire.
- Au niveau des shops, nous devons pousser les partenaires à proposer à leur client de s'inscrire.
- AH propose de lancer une forme de pétition pour augmenter le nombre d'adhérent. AS relève que le terme est mal choisi. L'idée d'appel à la mobilisation couplé à un formulaire d'inscription est maintenu...
- On va créer (ST) une page FaceBook kitesurf.ch laquelle sera liée à la page existante (Sauvons le kitesurf en Suisse) et on va aussi créer un formulaire d'inscription à l'association lié à l'inscription au groupe FaceBook avec une option pour pouvoir NE PAS s'inscrire à la KA en s'incrivant au groupe: = par défaut on s'inscrit au deux.
- LG est contacté par tél pour valider l'idée d'une loterie où chaque inscrit ou chaque membre payant participerait au tirage au sort d'un prix en fin de saison (GOPro). Ce point n'est pas légal, il faudrait que le prix soit aussi accessible aux membres non payant. Nous laissons cette idée de côté.

Améliorations dans le fonctionnement du comité

Pour une répartition plus efficace des tâches, nous décidons que désormais, TL se chargera des convocations pour les comités 2-4x/ans et GB est nommé responsable du tableau des délais.

Tableau des délais(TL)

Réalisé par TL le lendemain du comité et sur choix personnel de la date de l'AG comme jalon essentiel à l'établissement du tableau!

Ordre/QUI	QUOI	QUAND
1. TL	PV comité courant	12.12.13
PT	Mettre à jour le site avec les PV/news	12.02.14
PT	Contacter Infomaniak et JOOCE pour l'hébergement	ASAP
AS	Changement d'adresse/proprio de www.kitesurf.ch	URGENT
LG	Formater le mail-résumé pour le site	1.1.14
PT	Mise en ligne du site	12.2.14
ST	Préparer page FaceBook pour kitesurf.ch	12.3.14
AS	Achats 20 cônes	12.3.14
TL	Modifications / traduction charte	12.2.14
TL	Panneau x 5 chartes	12.3.14
TL	Impression cônes	12.3.14
AS	Préparer le texte de la convoc à l'AG	08.2.14
TL	Formater la convoc	09.2.14
PT	Envoyer la convoc	11.2.14
GB	Convocation envoyée!!	12.2.14
ST	FaceBook: formulaire/pétition/inscription	No date
PT	Site: formulaire/pétition/inscription	No date
PT/TL	Information sur les cônes et la prévention	Post AG

(La date de la prochaine AG n'est pas fixée, mais selon le point ajouté par TL après le comité, et après discussion par tél avec AS, on pose la date du 12.3.14 comme base de travail.)

La séance est levée à 22h00

Pour le comité:

Thierry – Yeti, Romanel le 06.12.13